



EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Etaients présents : Anne-Sophie SICARD, Brice de la BEDOYERE, Gérard KUSIAK, Annick UDA, Jean Eric AUDITEAU, Anne BERGER, Monique BOUCHU, Maité BOYER, Emmanuelle COUR-TINES, Frédéric DOURLLEN.

Etaients excusés : Simone BRETON (pouvoir à Mme Courtines), Julien BOC-QUILLON (pouvoir à Mme SICARD), Jérôme MIROUX (pouvoir à Mme Uda), Thierry FLAVIGNY.

Etait absent : Christian BAKER.

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

Une convention de répartition des frais de cantine, périscolaire et centre de loisirs par rapport au nombre d'enfants du RPI a été signée en 2013. Le conseil autorise le maire à signer une nouvelle convention pour une durée d'un an.

Le conseil valide le plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales lequel a été présenté à la Mission régionale d'autorité environnementale des Hauts de France. Il sera annexé au Plan Local d'Urbanisme après l'enquête publique du mois de septembre.

Les gestionnaires des établissements recevant du public doivent se mettre en conformité avec les obligations d'accessibilité. Dans ce sens, le conseil autorise le maire à signer une convention avec l'Union des Maires de l'Oise afin de réaliser les dossiers d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et de solliciter une aide du département.

Suite aux prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France, des devis de restauration de l'église ont été établis. Travaux sur voûtes = 5.526 € ; balustrade et façade sud = 34.785 € ; travaux sur le pignon de l'ancienne poste = 13.000 €. Le conseil donne son accord pour réaliser un dossier de subvention.

Fin de séance à 19h45
